

Modalités d'hospitalisation

Nom
Prénom
Date naissance

Date d'entrée programmée :
Heure d'entrée :
Passage en addictologie heure :

I- Les raisons de l'hospitalisation :

Vous avez décidé d'effectuer un *sevrage* vis-à-vis de

- l'alcool
- l'héroïne
- un traitement de substitution
- des médicaments ; préciser :
- autre :

Vous avez donc décidé d'entrer dans un processus d'*abstinence* complète et durable vis-à-vis de

Ce sevrage est un sevrage « *programmé* », c'est-à-dire préparé et organisé à votre demande, avec votre participation et avec l'Equipe de Liaison en Addictologie ; un lit a été réservé à votre intention.

Nous vous rappelons que vous allez être accueilli dans un service de Médecine, qui reçoit des patients présentant différentes pathologies.

Vous êtes attendu(e) :

- dans le service de
- étage
- le
- heure

II- Les modalités d'admission :

Le jour de votre hospitalisation, vous devrez *vous présenter au préalable* à l'Unité d'Addictologie à 14h30 afin que soient réalisées les dernières démarches utiles à votre hospitalisation.

Vous pourrez ensuite *vous présenter au bureau des admissions*, muni(e) de votre carte vitale, carte mutuelle et carte d'identité, dans le hall d'accueil de l'hôpital, pour établir votre dossier administratif. Une planche d'*étiquettes* vous sera confiée, que vous pourrez remettre à l'arrivée dans le service deau étage.

La loi du 31 décembre 1970 rend possible l'hospitalisation sous X garantissant l'anonymat. Cependant cet anonymat peut être levé pendant le séjour pour des raisons médicales ou sociales.

III - Le déroulement de l'hospitalisation :

- L'équipe hospitalière

- . A votre arrivée dans le service d'accueil, vous serez installé(e) dans la chambre où un lit vous a été réservé, et serez pris(e) en charge par l'équipe médicale et soignante du service.
- . Vous ne prendrez que les médicaments prescrits par le médecin hospitalier, qui tiendra compte de votre traitement habituel. Vous remettrez vos traitements personnels le jour de l'entrée à l'équipe soignante ; ils vous seront rendus à la sortie.
- . Hormis pour un sevrage de psychotropes (médicaments), *le sevrage nécessite un arrêt total de toute prise de produit*. Une consommation durant le séjour signifie l'interruption du projet avec sortie du service : c'est une *rupture de contrat*.
- . Les médecins vous apporteront une aide thérapeutique spécifique permettant de soulager les effets induits par le manque.
- . L'équipe soignante vous apportera des soins et une écoute personnalisée.
- . Ce moment d'hospitalisation sera aussi l'occasion de faire un bilan standard, s'il n'a pas été réalisé avant votre hospitalisation.
- . Sauf consignes particulières, vous pouvez sortir de votre chambre, mais par sécurité toute sortie de la chambre, même brève, doit être *signalée* à l'équipe soignante. Il est préférable, surtout pendant les premiers jours, de limiter les sorties du service, compte tenu des possibles perfusions mises en place, des visites des médecins ou du passage des soignants, ainsi qu'en raison des activités et examens qui ont été programmés pour vous. En effet, une surveillance médicale régulière est effectuée sous la responsabilité du médecin du service d'hospitalisation.
- . En l'absence de raison médicale aucune prescription de transport médicalisé ne sera réalisé à la sortie, quelle que soit votre destination, domicile ou centre de postcure.

- L'Equipe de Liaison en Addictologie

- . Pendant votre séjour, vous bénéficierez d'un accompagnement spécifique par l'Unité d'Addictologie et son Equipe de Liaison, ce qui permettra la continuité de la prise en charge avant / pendant l'hospitalisation.
- . Si vous êtes consommateur de tabac, un *traitement de substitution nicotinique* pourra vous être proposé dès votre admission par l'infirmière référente en tabacologie, pour vous aider si besoin au cours de votre hospitalisation, ou pour démarrer une aide au sevrage tabagique.

- L'Equipe d'Arc en Ciel

- . Le suivi mis en place avant l'hospitalisation par l'association Arc en ciel pourra être maintenu pendant votre séjour.

IV - Les règles à respecter :

Afin de préserver une confiance réciproque, nous vous demandons :

- le respect des règles applicables dans le lieu d'hospitalisation ;
- le respect de l'interdiction de fumer dans les chambres ;
- le respect des horaires de visite du service quand les visites sont autorisées.

Sur autorisation médicale, vous pourrez garder votre téléphone portable (vous devrez veiller à un usage raisonnable) sauf si vous désirez le confier à l'équipe soignante.

Un inventaire de vos effets personnels pourra être réalisé si nécessaire en votre présence.

Par mesure de prudence, les objets précieux pourront être déposés au coffre selon les modalités du service.

Ce document est destiné au patient et doit être conservé par ses soins.